



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 483-15

PRENEZ AVIS QUE le Règlement numéro 483-15 modifiant la grille des normes de zonage du Règlement de zonage numéro 269-05 afin de retirer l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 274-05 aux zones 19-H et 51-H, adopté par le conseil municipal le 8 mars 2016, a été approuvé par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais et est entré en vigueur le 22 avril 2016, date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC.

Le règlement est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River durant les heures d'ouverture.

Signé à Cantley, ce 26<sup>e</sup> jour de mai 2016.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Leduc". The signature is fluid and cursive, with a large initial "D" and "L".

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier